

MAIRIE DE SEUGY
COMPTERENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à 20h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques ALATI, Maire.

PRESENTS : Messieurs Jacques ALATI, Philippe BLANCHARD, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN, Patrice LECLAIRE, Vincent PASQUET (arrivé à 20h59), Patrick VINCENT.

Mesdames : Angèle BACCAN, Valérie JEOFFROY, Corinne LECHOPIER, Annick ODELIN, Evelyne Van HAECKE, Marie Laure SAVY

ABSENTS EXCUSES : Jorge De SOUSA

SECRETAIRE : Marie Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 14

Date de la convocation : 25 novembre 2021

Ouverture de la séance 20 h 30

Présentation de la nouvelle Directrice Générale des Services Carole RISBET qui débutera début décembre 2021, 2 jours par semaine sur Seugy et 3 jours sur Nesles la Vallée et à partir de début janvier, ce sera inversé c'est-à-dire qu'elle sera 2 jours par semaine sur Nesles la Vallée et 3 jours par semaine sur Seugy. Sa prise de poste à temps plein sur Seugy permettra au maire de se libérer de certaines tâches (gestion du personnel par exemple).

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021

Approuvé à l'unanimité

PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE :

Police municipale : Passage régulier, rapport hebdomadaire adressé au maire. Le maire a demandé à ne pas verbaliser pour les problèmes de stationnement pendant les travaux.

Point sur les travaux d'enfouissements : le macadam devrait être fait à partir de la semaine prochaine, puis ils travailleront uniquement sur les trottoirs afin de laisser la rue libre à la circulation.

Centre de vaccination : Il devait fermer le 1^{er} décembre 2021, puis fin décembre et finalement il restera ouvert jusqu'à fin mars 2022, 4 jours par semaine mercredi, jeudi, vendredi et samedi, et deux nocturnes le jeudi et vendredi jusqu'à 21H 30. Jacques Alati cessera une de ses deux interventions (le mercredi).

Date de la cérémonie des vœux : Elle aura lieu le 14 janvier 2022, avec contrôle du pass sanitaire et port du masque.

Activités des associations : reprise des activités si les vérifications sont faites (pass sanitaire, gestes barrières...)

Panneau Keymex : le maire a rencontré le responsable, il doit enlever ses panneaux avant le 30/11/2021, une tolérance sera autorisée jusqu'à la fin de la semaine. Si les panneaux sont toujours présents, la police municipale verbalisera.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2022

Le code général des collectivités territoriales dans son article L1621-1 autorise les collectivités à engager, et à mandater par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2022, une ouverture anticipée des crédits d'investissement est proposée au conseil municipal. Le montant du crédit à ouvrir est de 81 614,20 € et est réparti comme suit :

Article	Montant voté en 2021	Montant des crédits à ouvrir
Chapitre 21	86 148,21€	21 537,05€
Chapitre 23	240 308 ,59€	60 077,15€
Total	326 456,80€	81 614,20€

Afin de faire face (au cas où toutes les subventions dues ne seraient pas perçues ainsi que les avances sur travaux à verser), Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de crédit à la Caisse d'Epargne de 150 000€ pour une durée de 12 mois. Cette somme sera débloquée tout ou partiellement si nécessaire avec un taux de non utilisation de 0.05% et/ou un taux d'utilisation fixe de 0.30%.

Les frais de dossiers de cette avance de trésorerie s'élèvent à 250 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir par anticipation au budget 2022 les crédits détaillés ci-dessus ainsi que la ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne.

Ces crédits seront repris au budget 2022.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DU REGLEMENT PORTANT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES

Afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoires antérieurs à la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique. Elle impose aux collectivités territoriales concernées de définir dans le délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée délibérante de nouvelles règles de travail pour conclure légalement des accords dérogatoires aux 1607 heures.

En ce qui concerne la commune, notre personnel administratif et technique exerçant à la mairie est déjà sur la base des 1607 heures.

Seuls deux agents techniques travaillant à l'école vont être impactés par ce changement, leur temps de travail sera augmenté à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Approuvé à l'unanimité

SICTEUB : PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL POUR INFORMATION

Ci-joint le procès-verbal du syndicat SICTEUB pour information

PROJET CLASSE DE DECOUVERTE POUR L'ECOLE « LES CHATAIGNERS »

Le professeur des écoles de la classe de CM1/CM2 envisage de partir en classe de découverte du 20 au 24 juin 2022 dans le Morbihan sur l'île d'Arz. L'école nous demande de subventionner la classe à hauteur de 5 000€ ce qui représente une participation de 200€ par élève. Le solde sera pris en charge par les familles et les actions menées par les parents d'élèves (vente de gâteaux, marché artisanal ...). Ce projet ne se fera que si les conditions sanitaires le permettent, et que 23 élèves au minimum y participent.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette subvention.

Approuvé à l'unanimité

DIA

- Sections B 1175
- Sections B 1380 et B1382
- Section A 210 A211 et A845

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Patrick VINCENT

RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Rapporteur : Vincent PASQUET

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur : Marie-Laure SAVY

QUESTIONS DIVERSES

*Point financier fait par Jacques Alati : une dotation de 50 950,31€ sera versée par le bureau des finances locales/dotations.

*Les habitants signalent que l'eau du robinet a un mauvais goût et une odeur désagréable, le conseiller délégué au SIECCAO va se renseigner auprès du syndicat.

Il nous informe que la pression a été réduite pour éviter la surpression du réseau en attendant que les canalisations du réseau soient changées.

*Sur le domaine du golf, un détendeur d'eau doit être changé car les nouvelles constructions ont été raccordées sur le réseau existant et il faut faire une modification de ce dernier.

*Changement des luminaires : plus de 5 lampes ne fonctionnent plus, les lampes changées seront des LED pour faire des économies d'énergie mais le passage en LED nécessite une adaptation. Le changement devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

*Problème de stationnement d'un véhicule à l'angle de la rue de la fontaine et de la ruelle du four qui gêne la circulation, ce cas sera signalé à la police municipale pour régler ce problème.

*Le port du masque redevient obligatoire dans la commune en extérieur jusqu'au 22 février 2022 (arrêté préfectoral n°2021-1141 du 26 novembre 2021).

Fin de la séance à 22H30

Jacques ALATI,
Le Maire